

POUR NE PAS OUBLIER

"C'est peut-être cela être homosexuel encore aujourd'hui, savoir qu'on est lié à un génocide pour lequel nulle réparation n'est prévue" Guy Hocquenghem

**Vous êtes cordialement invités à vous rassembler
pour la Mémoire des Homosexuel-le-s déporté-e-s**

Dimanche 24 avril 2005

Journée du Souvenir

au

Monument de la Déportation

à Marseille

(Place Daviel, derrière l' Hôtel de Ville)

à 9 h 45

Tenue correcte et triangle rose

Nous déposerons une gerbe au nom des homosexuel-les
déporté-es au pied du Monument.

Votre présence lors de la cérémonie sera une pierre à l'édifice.
L'Europe des libertés ne peut se construire sans reconnaître
tous les crimes d'un passé qu'elle voudrait à jamais aboli.

Association Mémoire des Sexualités

Association Mémoire des Sexualités
52 rue d'Aix
13001 Marseille
tel/fax: 04-91-91-46-86

Marseille, le 30 mars 2005

Monsieur ...

Objet : Dépôt d'une gerbe au nom des homosexuels déportés
après la cérémonie officielle de la Déportation du 24 avril 2005

Monsieur ...,

Nous avons l'honneur de vous informer que cette année, comme les années précédentes de 1996 à 2003, nous souhaitons être présents à l'occasion de la cérémonie du Souvenir de 2005 pour déposer une gerbe au nom des homosexuels déportés, après la cérémonie officielle.

En même temps que nous serons présents à Marseille, les homosexuels seront présents dans de nombreuses autres villes, à l'initiative de l'association du Mémorial de la Déportation Homosexuelle (créée en 1989 en Ile de France) et la Fédération française des centres gais et lesbiens.

Le 26 avril 2001, l'État reconnaissait pour la première fois la déportation homosexuelle effectuée durant la Seconde Guerre mondiale à partir de territoires Français (et particulièrement à partir de l'Alsace et de la Moselle, au titre du § 175 du Reich Allemand).

Le 15 novembre 2001, sur la base de premières investigations un rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation relevait que 210 personnes au moins ont été victimes de déportation pour homosexualité (dont 206 venant d'Alsace et de Moselle).

L'unique témoin français de la déportation homosexuelle, Pierre Seel - présent lors de la cérémonie du Souvenir du 29 avril 2003 à Marseille - a mis en évidence le rôle des fichiers de police des homosexuels constitués par la République française avant le 17 juin 1940 et transmis aux autorités allemandes alors qu'ils auraient dû être détruits.

Chargée de communication de la FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes), Mme Irène Michine estimait pour sa part que "ces gens déportés doivent être reconnus victimes de la déportation comme d'autres", ajoutant qu'il y a "maintenant des faits historiques auxquels il ne faut pas mêler des préjugés personnels", précisant qu'il était "souhaitable que le triangle rose apparaisse sur les monuments commémoratifs".

En 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, déclarait que "le devoir de mémoire n'ignore pas les souffrances que les homosexuels ont endurées".

Cette reconnaissance a déjà permis l'apposition d'une plaque sur le Mémorial de la déportation, situé à Paris, sur l'île de la Cité.

Le dimanche 25 avril 2004, le ministre délégué aux anciens combattants, Hamlaoui Mékachéra, et le préfet de police, Jean-Paul Proust, étaient présents lors du dépôt de gerbe des

associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle, après la cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Nous avons apprécié qu'à Marseille, au cours des années précédentes, nous ayons pu déposer une gerbe, à l'issue de la cérémonie officielle, en souvenir de la déportation homosexuelle et ceci avant même que soit diffusée la circulaire n°1666/CAB/PROTO/ED du 27 février 2002 par le Secrétaire d'État à la défense chargé des Anciens Combattants (ou les instructions du 23 avril 2003 rappelées par le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants).

Nous nous associons enfin aux demandes de nos portes paroles nationaux auprès du Ministre délégué aux Anciens combattants afin que :

- * dans tous les départements, les cérémonies en mémoire des déportés en présence d'un représentant de l'Etat revêtent le même caractère uniforme et universel dans leur déroulement associant les représentants des associations homosexuelles
- * les travaux de recherche historiques sur la déportation des homosexuels soient poursuivis par des experts missionnés par l'Etat
- * une plaque commémorant la déportation des homosexuels soit apposée aux côtés de celles qui sont déjà présentes au camp de Struthof, en Alsace.

Veillez croire, monsieur ..., à l'expression de mes sentiments respectueux.

Christian de Leusse